

3. Combien de ces personnes, provenant de chaque pays, ont acquis la citoyenneté canadienne?

(Le document est déposé.)

L'EFFET DES PULVÉRISATIONS AGRICOLES SUR LE POISSON

Question n° 324—M. Latulippe:

1. Quelles divisions des ministères fédéraux (spécifier) étudient au Canada la question des pulvérisations agricoles nocives au poisson? Dans quels centres se trouvent-elles et qui dirige ces travaux?

2. Endommage-t-on les eaux intérieures du Canada par la fuite accidentelle ou fortuite de produits antiparasitaires? Dans l'affirmative, a) de quelle façon, b) pour quels montants?

3. Des jeunes saumons de l'Atlantique et des truites mouchetées des établissements fédéraux de pisciculture situés sur des tributaires de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick ont-ils été perdus à cause de cela? Dans l'affirmative, a) combien, b) combien a coûté cette perte au gouvernement, c) quels ont été les programmes locaux de rempoissonnement des cours d'eau et des lacs qui furent dérangés par de tels accidents?

4. Quel pourcentage d'approvisionnement d'oxygène est nécessaire à l'incubation des œufs de poisson au Nouveau-Brunswick?

5. Quels sont a) les substances toxiques, b) les insecticides toxiques, c) les autres produits antiparasitaires chimiques, qui nuisent au poisson?

6. Y a-t-il, au Nouveau-Brunswick, des régions qui sont pulvérisées pour combattre des insectes nuisibles? Dans l'affirmative, a) quelles sont-elles, b) quels sont les cours d'eau qui, dans ces régions, peuvent être pollués par les produits chimiques qu'on utilise à cette occasion?

7. Un comité interministériel spécial étudie-t-il les programmes de pulvérisation des forêts? Dans l'affirmative, a) quel est-il, b) qui en fait partie, c) quelles sont les fonctions de chacun, d) quelles dépenses le gouvernement affecte-t-il à ce comité?

8. S'est-on servi de phosphamidon à ce jour? Dans l'affirmative, a) en quelles quantités, b) avec quels résultats, c) quel en est le coût, d) en quelle proportion est-il efficace, e) quelles régions du Nouveau-Brunswick ont été pulvérisées par ce produit?

9. Quel est le pourcentage de doses mortelles de poison qu'on a relevé dans tous les cours d'eau du Nouveau-Brunswick?

10. Le gouvernement a-t-il affecté des sommes à la lutte contre la pollution par les produits antiparasitaires et, dans l'affirmative, combien?

11. Quelles sont les régions au Canada les plus affectées par cette pollution?

(Le document est déposé.)

L'ACCÈS AUX DOSSIERS PUBLICS

Question n° 327—L'hon. M. Bell:

1. Quelle était la nature des dispositions qui régissaient l'accès aux dossiers publics avant que ne soit promulgué le décret du conseil C.P. 1966-1749, le 9 septembre 1966?

2. Quelles modifications, s'il y en eut, ont été apportées, à la suite du décret C.P. 1966-1749, aux dispositions relatives à la consultation des dossiers publics?

3. Quelles dispositions régissent actuellement la consultation des dossiers susmentionnés?

4. Prévoit-on l'adoption de nouvelles dispositions régissant la consultation de ces dossiers et, dans le

cas de l'affirmative, quelle est la nature des dispositions que l'on proposera?

5. Quelles règles gouvernent aujourd'hui la consultation des documents publics a) de la Grande-Bretagne, b) de la France, c) des États-Unis?

6. Quels pourparlers a-t-on eus avec le gouvernement des pays susmentionnés dans la partie 5 pour en venir à l'uniformisation de la façon de procéder entre les différents pays, et quel en a été le résultat?

7. Quels sont les problèmes, si problèmes il y a, que cause au ministère des Affaires extérieures et/ou à la Gendarmerie royale du Canada le manque d'uniformité des règlements qui régissent la consultation des dossiers publics des pays susmentionnés?

8. A-t-on nommé un conseil consultatif sur les documents publics?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom, l'adresse et la profession des membres de ce conseil?

10. Depuis sa création, à quelles dates le Conseil s'est-il réuni?

11. Quelles sont la compétence et les responsabilités respectives a) du Conseil du Trésor, b) des Archives publiques, c) des divers ministères du gouvernement, dans la préservation et la garde des dossiers publics?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DE REVISION DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 335—L'hon. M. Bell:

1. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision de la classification des employés de la fonction publique est-il terminé?

2. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision n'est-il pas encore terminé, et, dans chacun de ces cas, quand s'attend-on qu'il le soit?

3. Combien de postes sont touchés dans chacune des catégories d'emplois mentionnées en réponse aux parties 1 et 2 de cette question?

4. Combien de postes dans chacune des catégories d'emplois ont été a) marqués d'un cercle rouge, b) marqués d'un cercle vert, c) affectés à un niveau équivalent?

5. Parmi les employés dont le poste a été marqué d'un cercle rouge, a) combien ont demandé une révision, et b) quelles mesures a-t-on prises concernant ces demandes?

6. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, n'ont-elles plus leurs postes «marqués d'un cercle rouge» par suite de mutation, d'avancement ou pour quelqu'autre raison?

7. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, ont-elles encore leur poste «marqué d'un cercle rouge» et quelles dispositions prévoit-on prendre pour reclasser ces employés dont le poste est marqué d'un «cercle rouge»?

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES À COÛT PARTAGÉ

Question n° 355—M. Davis:

En ce qui concerne les programmes fédéraux-provinciaux à coût partagé a) combien de ces programmes sont actuellement en vigueur, b) quelle a été la contribution fédérale totale et la contribution fédérale par programme pour l'année